

Arrêté temporaire n°25-AT-0114
Portant réglementation de la circulation

AVENUE DE LA POURQUIERE - RUE DES GANIVELLES - AVENUE ST MAURICE

Le Maire de Palavas-les-Flots,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 ;

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1 ;

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription ;

CONSIDÉRANT que des travaux de **DEPOSE DE CABLES TELECOM POUR ORANGE**, effectué par la Société SOGETREL, représentée par Monsieur BORGHESE Yvan - Matteu, rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 02/06/2025 au 04/06/2025 inclus **AVENUE DE LA POURQUIERE - RUE DES GANIVELLES - PETIT TRONCON DE L'AVENUE ST MAURICE**, conformément au plan annexé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : À compter du 02/06/2025 et jusqu'au 04/06/2025 inclus, la circulation sera alternée par signaux tricolores KR11, AVENUE DE LA POURQUIERE - RUE DES GANIVELLES - PETIT TRONCON AVENUE ST MAURICE (à définir par l'entreprise).

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, **SOGETREL**.

ARTICLE 3 : le Commandant de la brigade territoriale de gendarmerie de Palavas-les-Flots et Le responsable de la police municipale de Palavas-les-Flots sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait et publié à Palavas-les-Flots, le 15 avril 2025
Le Maire de Palavas-les-Flots

Christian JEANJEAN

DIFFUSION:

- SOGETREL
- le Commandant de la brigade territoriale de gendarmerie de Palavas-les-Flots
- Le responsable de la police municipale de Palavas-les-Flots
- Responsable ateliers techniques

ANNEXES:

Plan de situation

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

DEPOSE DE CABLES TELECOM – CONCESSIONNAIRE ORANGE

**Avenue de la Pourquière ou Rue des Ganivelles
et petit tronçon Avenue ST Maurice.**

Du 02/06/2025 au 04/06/2025 inclus

